

Objectif E1

Réduire les émissions de CO₂ dans les bâtiments de la Commune

Indicateur - Pourcentage de logements communaux respectant les règles de la basse énergie



LOGEMENT

Action

26

Rechercher des financements pour les travaux de rénovation des bâtiments de la Commune

Contexte

La nécessaire rénovation des bâtiments communaux (action 25) représente un coût ne pouvant être soldé, à lui seul, par les finances communales dans une échéance raisonnable.

Développement de l'action

En parallèle à l'application du plan de rénovation des bâtiments, il sera utile de rechercher des modes de financement pouvant soulager les besoins financiers des rénovations :

- profiter des différents subsides régionaux ;
- rechercher des subsides extérieurs (action 9) ;
- faire appel à des réseaux de financements alternatifs.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : financer des travaux visant la réduction des consommations énergétiques polluantes.

Économiques : soulager le financement des travaux de rénovation des bâtiments communaux.

Sociaux : si possible employer des entreprises d'économie sociale pour réaliser les travaux (action 56).

Indications de calendrier

Action à initier courant 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service des Bâtiments Communaux
Service(s)	Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

9, 25, 56